



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Organisation
for Animal Health
Founded as OIE



GF-TADs Afrique
Peste Porcine Africaine (PPA)
Groupe Permanent d'Experts (GPE)
pour l'Afrique
Quatrième réunion



15 – 17 octobre 2024

En ligne

Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction et contexte de la réunion	6
Objectifs et compte rendu narratif de la réunion	8
Programme, tel qu'il s'est déroulé (y compris les suppressions et les <u>ajouts</u>)	10
Session 1. Allocutions de bienvenue du Bureau du Comité de pilotage régional	14
Session 2. Aspects de gouvernance et mises à jour régionales	15
Session 3. Principes et innovations pour renforcer les capacités de gestion des foyers au niveau national	18
Session 4 : Renforcer les capacités de gestion des foyers Mises à jour sur les programmes nationaux de préparation et de réponse à la PPA	22
Session 5. Délibérations finales, points d'action, prochaine réunion	30
Annexe 1. Liste des participants	33
Annexe 2. Ressources : Laboratoires internationaux de référence (OMSA) pour la peste porcine africaine	36
Annexe 3. Ressources : centres internationaux de référence (FAO) pour la peste porcine africaine	37
Annexe 4. Ressources : sélection de laboratoires nationaux de référence pour la peste porcine africaine (Membres du GPE)	37
Annexe 5. Ressources : dernières notifications immédiates soumises à WAHIS (depuis 2018, en ordre chronologique inverse) en date du 31 décembre 2024	38

Liste de tableaux

Tableau 1. Gestion des foyers 9

Tableau 2 : Recommandations des acteurs de la chaîne de valeur pour le contrôle de la PPA et perceptions par rapport à l'applicabilité (Source : Michel Dione, Dakar-Sénégal, ILRI) 25

Liste de cartes

Carte 1 : Mise à jour sur la peste porcine africaine dans la région (2022 – 2024) d'après la base de données WAHIS (Source : G. Bazimo WAHIAD, OMSA) 16

Carte 2 : géotypes du virus de la PPA circulant en Afrique. Source : Njau, Emma P., et al. "African swine fever virus (ASFV): Biology, genomics and genotypes circulating in sub-Saharan Africa." *Viruses* 13.11 (2021): 2285. 17

Carte 3 : Rôle du transport dans la circulation du virus de la PPA (Biosécurité), 2021 (Source : Dr Garga Gonne, DSV & Dr Jean-Marc Feussom K., SDPSE, Cameroun) 23

Liste de figures

Fig. 1 : Nouveaux foyers de PPA signalés depuis 2022 d'après la base de données WAHIS (Source : G. Bazimo WAHIAD, OMSA) 16

Fig. 2 : Description du processus d'enquête épidémiologique (Source : Dan Donachie, Service de la préparation et de la résilience, OMSA) 19

Fig. 3 : Rôle envisagé des parties prenantes dans la prévention de la PPA (Source : Dan Donachie, Service de la préparation et de la résilience, OMSA) 22

Fig. 4 : Progression de l'infection par le virus de la PPA pour orienter les décisions relatives à l'utilisation des différents tests de diagnostic (Source : Livio Heath, ARC-OVRI, Afrique du Sud) 29

Citation recommandée

OMSA et FAO. 2024. *Quatrième réunion Groupe Permanent d'Experts (GPE) Peste Porcine Africaine (PPA) pour l'Afrique (GF-TADs). Rapport de l'événement en ligne, 15 - 17 octobre 2024. Nairobi.*

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les appellations employées et la présentation des données sur les cartes n'impliquent de la part de la FAO ou de l'OMSA aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou zones maritimes, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou de l'OMSA, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou de l'OMSA.

© OMSA et FAO, 2024



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public sous la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les mêmes conditions 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO et/ou de l'OMSA d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO et de l'OMSA n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation requise: «*Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ni par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). La FAO et l'OMSA ne sont pas responsables du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale anglaise doit être l'édition qui fait autorité.*»

Les litiges découlant de la licence qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront résolus par la médiation et l'arbitrage tels que décrits à l'article 8 de la licence, sauf disposition contraire des présentes. Les règles de médiation applicables seront les règles de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules>). Toute arbitrage doit être menée conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur.

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications/fr/) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org

Les publications de l'OMSA sont disponibles sur le site web de l'OMSA (<https://www.woah.org/fr/accueil/>) ou peuvent être achetées sur la librairie en ligne de l'OMSA (<https://www.woah.org/fr/ebookshop/>).

Introduction et contexte de la réunion

La situation de la *peste porcine africaine* (PPA) est devenue de plus en plus préoccupante, non seulement en Afrique d'où elle est originaire, mais dans le monde entier. En effet, au-delà de l'Afrique, malgré tous les efforts consentis à la prévention et au contrôle, la PPA continue de persister chez les populations de porcs domestiques et sauvages. En tant que maladie animale transfrontalière, la PPA a un impact négatif important sur la production et la productivité, affectant ainsi les économies nationales et les structures sociales des pays producteurs de porcs.

Le *Groupe permanent d'experts* (GPE) de la *peste porcine africaine* (PPA) a été créé en mars 2022, après avoir été approuvé en octobre 2021 par le 11^e Comité de pilotage régional (CPR) pour l'Afrique du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs). Le GPE est composé des pays membres fondateurs (*Cameroun, Côte d'Ivoire, Rép. Dém. du Congo, Kenya, Nigéria, Afrique du Sud, Togo, Ouganda et Cabo Verde*) qui ont signalé des cas de PPA. Le Mali a été invité en tant qu'observateur lors des SGE III et IV, en attendant la validation par le Comité de pilotage régional.

La première réunion du GPE PPA (tenue en mars 2022) a approuvé un plan de travail sur les thèmes que le GPE PPA devrait aborder dans les mois à venir.

La deuxième réunion, qui portait sur la première thématique (mais la deuxième réunion du GPE), était consacrée à la compréhension des chaînes de valeur de porcs vivants et de la viande de porc en Afrique, tandis que la troisième réunion a abordé la biosécurité tout au long des chaînes de valeur, ainsi que la surveillance, et notamment le diagnostic.

Cette quatrième réunion a été organisée pour discuter de la gestion des foyers, et mener une réflexion sur les capacités de riposte aux foyers, les capacités nationales existantes et les solutions alternatives innovantes applicables à la région.

Objectifs et compte rendu narratif de la réunion

La quatrième réunion du GPE PPA pour l'Afrique a été organisée par la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Afrique, en sa qualité de Secrétariat du Comité de pilotage régional (CPR) du GF-TADs pour l'Afrique, avec le soutien de la FAO, de l'UA-BIRA et du Groupe de travail sur la PPA du GF-TADs.

La réunion s'est tenue en ligne, c'est-à-dire par vidéoconférence (plateforme Zoom) du 15 au 17 octobre 2024.

La réunion a réuni 9 pays membres sur 10, à savoir l'Afrique du Sud, Cabo Verde, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et le Togo. Le Mali n'y a pas participé

Le *Bureau interafricain des ressources animales* (UA-BIRA) et le *Centre panafricain des vaccins vétérinaires* (UA-PANVAC) de l'Union Africaine étaient également présents, ainsi que le personnel du Siège des Représentations régionales de la FAO et de l'OMSA, l'*Institut international de recherche sur l'élevage* (ILRI) et deux laboratoires nationaux de référence sélectionnés : le *National Veterinary Research Institute* (Institut national de recherche vétérinaire - NVRI), à Vom, au Nigéria et l'*Institut sénégalais de recherches agricoles* (ISRA) à Dakar-Hann, au Sénégal, ainsi que la Division conjointe FAO – AIEA, à Vienne, en Autriche.

Était également présent l'*Onderstepoort Veterinary Research Institute* (Institut de recherche vétérinaire d'Onderstepoort - OVRI, ARC), à la fois Laboratoire de référence de l'OMSA pour la PPA, Centre collaborateur de l'OMSA et Centre de référence de la FAO pour la PPA (Afrique du Sud).

Au-delà de la présentation faite par la représentante de l'Eswatini, en tant que Présidente du Sous-comité d'épidémiologie et d'informatique du Comité technique de l'élevage (*Livestock Technical Committee, LTC*) de la SADC, les *Communautés économiques régionales* (CER) qui ont participé à la réunion étaient les suivantes : l'*Autorité intergouvernementale pour le développement* (IGAD, qui couvre la Corne de l'Afrique) représentée par le *Centre de l'IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage* (ICPALD), le *Centre régional de santé animale pour l'Afrique centrale* (CRSA-AC) de la *Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale* (CEEAC), et le *Centre régional de santé animale pour l'Afrique de l'Ouest* (CRSA-AO) de la *Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO).

Les autres membres, observateurs et experts qui ont participé à la réunion étaient les suivants : l'Université de Pretoria, à Onderstepoort, l'*Université nationale d'agriculture du Vietnam*, à Hanoi et le Président de la Commission des normes biologiques de l'OMSA, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Dans l'ensemble, la réunion a été suivie par une moyenne de 35 participants par session (46 participants uniques au total), tandis que 60 participants s'étaient inscrits à l'événement. Seulement 11 % (18 %) de ces 60 participants étaient des femmes. La liste des participants figure en **annexe 2**.

Sur la base du plan de travail convenu et adopté lors de la première réunion du GPE en mars 2022, l'ordre du jour suivant portant sur le thème de la gestion des foyers (tel que défini lors de la réunion inaugurale) a été préparé, favorisant autant que possible l'échange d'informations et la discussion entre les participants, après quelques présentations et discussions d'orientation technique.

Tableau 1.

Gestion des foyers	Capacité de réponse aux foyers et capacité de contrôle de la PPA	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur les 3D (dépeuplement, destruction (ou élimination), décontamination) ;• Incitations financières telles que l'indemnisation des éleveurs, le repeuplement et les régimes d'assurance ;• <i>Plans d'indemnisation</i> (PI) intégrés dans les plans de préparation et de réponse aux urgences ;• Communication des risques (sensibilisation des producteurs et des acteurs de la chaîne de valeur).
---------------------------	---	---

Programme, tel qu'il s'est déroulé (y compris les suppressions et les ajouts)



Quatrième réunion du Groupe permanent d'experts (GPE) de la Peste porcine africaine (PPA) du GF-TADs pour l'Afrique


Thème : *Gestion des foyers de la PPA*

Programme


en ligne

15 – 17 octobre 2024

Mardi 15 octobre 2024 (tous les horaires en TU)		
08h30 – 09h00	Connexion des participants, règles de bonne conduite pour la participation (sur Zoom), avis de non-responsabilité, résolution de problèmes techniques, configuration des canaux d'interprétation	
Session 1. Allocutions de bienvenue du Bureau du Comité de pilotage régional		
09h00 – 09h15	<ul style="list-style-type: none"> • Union Africaine - BIRA • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture • Organisation mondiale de la santé animale 	Huyam Salih, Présidente Mohammed Shamsuddin, Roland Xolani Dlamini, _____ Vice Présidents <u>Karim Tounkara</u>
09h15 - 09h20	Adoption de l'ordre du jour Objectifs et résultats escomptés de la réunion	Karim Tounkara, Secrétaire du GF-TADs pour l'Afrique, OMSA, Bamako
Session 2. Aspects de gouvernance et mises à jour régionales		Animateur: Mohammed Shamsuddin 
09h20 – 09h40	Compte-rendu de la 3 ^{ème} réunion du GPE, Points d'action et état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 3 ^{ème} réunion du GPE	Viola Chemis, Service des activités régionales, OMSA, Nairobi
09h40 – 09h50	Résultats du Comité mondial de coordination sur la PPA (2024) et réflexions pour la région Afrique	Charmaine Chng, Service des sciences, OMSA, Paris
09h50 – 10h00	Mises à jour régionales sur la situation actuelle de la maladie : situation de la maladie de la PPA sur la base des rapports WAHIS	Gregorie Bazimo, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, OMSA, Paris
10h00 – 10h30	Contrôle, coordination et interventions en réseau de la PPA au niveau sous-régional <ul style="list-style-type: none"> • Afrique de l'Est • Afrique australe • Afrique centrale 	Y. Wogayehu (Éthiopie), IGAD – EAREN Sihle Mdluli (Eswatini) SADC LTC – EISC Patchili Bouzabo, GRSA-AC (CEEAC)


Session 3. Mises à jour nationales et possibilités de renforcer les capacités de gestion des foyers 		
Animateur : Karim Tounkara		
10h30 – 10h40	Normes de l'OMSA sur la gestion générale des foyers de maladies	Dan Donachie, Service de la préparation et de la résilience, OMSA, Paris
10h40 – 11h00	Principes et innovations pour la gestion de la PPA couvrant les différents systèmes de production porcine <ul style="list-style-type: none"> • Dépeuplement, abattage partiel, destruction et décontamination • Quarantaine, contrôle des mouvements • Incitations financières • Communication des risques 	Mary-Louise Penrith, Université de Pretoria, Afrique du Sud
11h00 – 11h20	Abattage partielle : nouvelle approche pour le contrôle des maladies	Le Van Phan, Université nationale d'agriculture du Vietnam, Vietnam
11h20 – 11h40	Abattage sanitaire modifié lors de la gestion des foyers	Hiver Boussini, UA- BIRA, Nairobi
11h40 – 12h00	Discussion et clôture de la journée	<u>Animateur</u> : Karim Tounkara


Mercredi 16 octobre 2024 (tous les horaires en TU)

08h30 – 09h00	Connexion des participants	
Session 3. Mises à jour nationales et possibilités de renforcer les capacités de gestion des foyers (suite) 		
Présidente: Huyam Salih		
09h00 – 09h30	Expériences des pays membres en matière de gestion des foyers <ul style="list-style-type: none"> • Afrique du Sud • Mali • Cameroun 	Représentant pays
09h30 – 09h50	Discussion, questions-réponses sur les présentations des pays	<u>Animateur</u> : Hiver Boussini
09h50 – 10h10	Défis et solutions pour l'engagement communautaire dans la gestion des foyers : expériences de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est	Michel Dione, ILRI, Dakar Fasina Folorunso, FAO, Rome
10h10 – 10h40	Expériences des pays membres en matière de gestion des foyers <ul style="list-style-type: none"> • Togo • Ouganda • Nigéria 	Représentant pays

10h40 – 11h00	Discussion, questions-réponses sur les présentations des pays	<u>Animatrice</u> : Mary-Louise Penrith
11h00 – 11h20	Défis et solutions pour la détection précoce de la PPA, la déclaration et le contrôle de la PPA dans un contexte de ressources limitées	Fredrick Kivaria/Casimir Ndonge, Bureau sous-régional de la FAO, Nairobi/Siège, Rome
11h20 – 11h40	Innovations en matière de gestion des foyers dans un contexte de ressources limitées – élimination des carcasses, décontamination, unités mobiles d'abattage (en Ouganda)	Emily Ouma, ILRI, Kampala
11h40 – 12h00	<u>Discussion</u> : innovations et solutions pour une meilleure gestion des foyers dans un contexte de ressources limitées	<u>Animateur</u> : Roland Dlamini, Directeur des services d'élevage et vétérinaires, Eswatini

Jeudi 17 octobre 2024 (tous les horaires en TU)

08h30 – 09h00	Connexion des participants	
Session 4. Renforcer les capacités de gestion des foyers – Mises à jour sur les programmes nationaux de préparation et de réponse à la PPA		Président : Emmanuel Couacy-Hymann 
09h00 – 09h30	Présentations des pays <ul style="list-style-type: none"> • Cabo Verde • République démocratique du Congo • Kenya 	Représentants pays
09h30 – 09h50	Discussion sur les présentations des pays, questions-réponses	<u>Animateur</u> : Charles Masembe, Université de Makerere, Ouganda
09h50 – 10h10	Incitations financières pour soutenir les éleveurs après l'apparition d'un foyer (indemnisation des éleveurs, repeuplement et régimes d'assurance) Le cas de la Côte d'Ivoire	Charles-Emmanuel Yacé, Interprofession porcine de Côte d'Ivoire (Interporci), Vessaly Kalle, CVO et Délégué de l'OMSA, Douyeri Thierry Ouattara, Côte d'Ivoire
10h10 – 10h20	Promotion de politiques de contrôle de la PPA fondées sur des preuves - indemnisation, repeuplement, etc.	Mary-Louise Penrith, Université de Pretoria, Afrique du Sud
10h20 – 10h30	Promotion d'une surveillance et des diagnostics efficaces : lieu d'intervention, tests rapides sur le terrain, leçons apprises et amélioration de l'accès aux diagnostics	Livio Heath, ARC - OVRI, Afrique du Sud
10h30 – 10h40	Promotion de l'accès aux diagnostics de la PPA, exemple d'unités de diagnostic mobiles utilisées en Tanzanie	Fredrick Kivaria, Bureau sous-régional de l'ECTAD, FAO, Nairobi

10h40 – 11h00	Communication des risques, changement de comportement, stratégies de sensibilisation des producteurs et des acteurs de la chaîne de valeur, et amélioration de l'adoption de meilleures pratiques de contrôle de la PPA	Cortney Price, Responsable des sciences du comportement, FAO, Rome Domingo (Jim) Caro III, Communications pour le développement, Communication des risques, Engagement des parties prenantes, Évaluation de la communication et les Réseaux sociaux, FAO, Rome
11h00 – 11h40	Groupes de discussion (2) : quelles sont les mesures incitatives pour encourager le respect des politiques de gestion des foyers (quarantaine, contrôle des mouvements, abattage partiel, destruction (ou élimination), décontamination et déclaration rapide)	Animateurs principaux : Français : Michel Dione, ILRI, Dakar Anglais : Charles Masembe, Université de Makerere, Ouganda
11h40 – 12h00	Restitution des groupes et résumé des mesures à prioriser par les différents acteurs/membres du GPE/Pays membres	Animatrice : Mary-Louise Penrith, Université de Pretoria, Afrique du Sud
Session 6. Délibérations finales, points d'action, clôture		
Circulé par e-mail	Présentation du projet de points d'action	Rapporteurs
Circulé par e-mail	Proposition de modifications des Termes de référence et de la liste des éléments techniques (<i>Révision des thèmes techniques pour les prochaines réunions du GPE en 2025-2026, Membres</i>)	Patrick Bastiaensen, Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est, OMSA, Nairobi

Cette réunion a été organisée sous l'égide du



Session 1. Allocutions de bienvenue du Bureau du Comité de pilotage régional

Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par la Dre Huyam Salih, Directrice de l'UA-BIRA et Présidente du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique, le Dr Mohammed Shamsuddin au nom de la FAO et le Dr Karim Tounkara de l'OMSA au nom de Roland Dlamini en leur qualité de Vice-Présidents du GF-TADs pour l'Afrique. La Dre Huyam a salué la présence à la réunion du leadership du GF-TADs pour l'Afrique, représenté par la FAO, l'OMSA et les membres et experts du GPE. Elle a souligné l'importance de la peste porcine africaine dans la région, compte tenu de la présence du cycle sylvatique, de l'insuffisance des infrastructures vétérinaires et des capacités de surveillance, parmi les autres facteurs qui font obstacle à un contrôle efficace de la maladie. Dans son discours, elle a préconisé la concentration d'efforts pour renforcer la biosécurité afin de minimiser les apparitions de foyers, ainsi que l'accroissement des investissements dans la recherche de vaccins. Elle a salué la collaboration de tous les partenaires avec l'UA-BIRA afin de soutenir les membres du GPE et l'importance que représentait cette réunion pour encourager le partage de connaissances et de meilleures pratiques.



Allocution de la Dre Huyam Salih, Directrice de l'UA-BIRA, Présidente du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique

Au nom de la FAO, le Dr Shamshuddin a salué la présence du leadership du GF-TADs, des membres et des experts à la réunion. Il a souligné l'importance de la réunion pour faire le point sur la situation régionale, faire le bilan des progrès réalisés et discuter de la voie à suivre. Il a réitéré que la biosécurité demeurait l'outil le plus éprouvé pour contrôler la PPA et d'autres maladies malgré les contraintes de mise en œuvre dans les systèmes de production à faible consommation d'intrants, et compte tenu de l'interaction avec la faune sauvage. Il a souligné l'importance de réfléchir et de discuter de la manière de faire accroître le niveau d'acceptation des pratiques de biosécurité chez les communautés d'éleveurs. Il s'agit notamment de réviser et de mettre en œuvre une législation favorable, en tenant compte des approches communautaires. Il a également informé la réunion des interventions de la FAO au Cabo Verde pour piloter la biosécurité dans des contextes de ressources limitées, et des interventions en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Kenya dans le cadre des *Projets de coopération technique* (PCT) en partenariat avec l'UA-BIRA. Il a rappelé à la réunion les actions des précédentes réunions du GPE qui avaient identifié l'importance de renforcer les systèmes d'alerte précoce en appuyant les capacités des laboratoires, avec un flux d'échantillons amélioré du terrain au laboratoire.

À son tour, le Dr Tounkara, au nom de l'OMSA, a salué le leadership, les Délégué[e]s de l'OMSA, les Membres du GPE et les Experts. Il a transmis les salutations de la Directrice générale de l'OMSA, Emmanuelle Soubeyran. Le Dr Tounkara a rappelé aux participants que la région était prête à contrôler la PPA et que les rapports des Services Vétérinaires sur la gestion des foyers constituaient un moyen important pour contrôler l'impact de la maladie. Il a remercié les experts pour le temps qu'ils ont bien voulu consacré au GPE pour partager leurs expériences et leur expertise afin d'améliorer la santé et la production porcines. Il a déclaré qu'il était important de faire le bilan des progrès accomplis et, notant que l'éradication pourrait ne pas être possible en raison de l'épidémiologie de la maladie dans la région, il a réitéré l'importance d'identifier des actions clés pour faire avancer les efforts de contrôle.

Session 2. Aspects de gouvernance et mises à jour régionales

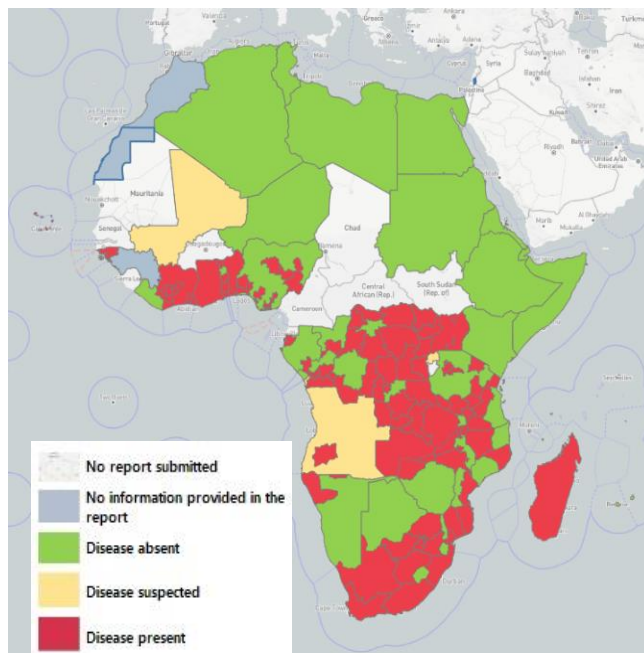
L'ordre du jour a été adopté tel que présenté. L'objectif de la réunion était d'aborder le thème de la **gestion des foyers** : réflexion sur les capacités nationales et la capacité de réponse aux foyers de PPA, les incitations financières, l'indemnisation, la communication des risques et le relèvement après l'apparition d'un foyer.

Un rappel du compte-rendu de la réunion du GPE III a été fait à l'endroit des participants. Cette réunion s'est penchée sur la biosécurité dans les différentes chaînes de valeur et la surveillance sur le terrain et en laboratoire. Cette présentation a été suivie d'un rapport consolidé sur le degré de réalisation des actions entreprises par les Membres, basé sur les points d'action convenus. Les points forts de la présentation comprenaient un rappel à la réunion que la présence du cycle sylvatique phacochère-tique fait de l'éradication un objectif irréaliste dans ces zones. En outre, le commerce et le transport transfrontaliers des porcs demeurent des facteurs importants pour la transmission du virus de la PPA, d'où la nécessité d'une collaboration bilatérale et régionale. En ce qui concerne la surveillance, l'accent a été mis sur les systèmes d'alerte précoce, la surveillance au niveau communautaire, notamment dans les marchés, dans les transports et tout au long de la chaîne de valeur. Un rappel a été fait aux membres du besoin d'augmenter les investissements qui favorisent la soumission d'échantillons aux laboratoires pour confirmation, surtout en cas de forte suspicion de foyers de PPA, et le renforcement des capacités du personnel, y compris en matière de diagnostic moléculaire, avec le soutien des laboratoires de référence.

Malheureusement, les Membres n'ont apporté qu'une contribution minimale à l'état d'avancement des points d'action relatifs à la biosécurité et à la surveillance. Le rapport ne comprenait que les retours d'expérience de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda. En résumé, les Services Vétérinaires, avec le soutien de partenaires dans certains pays, ont continué à sensibiliser et à former les parties prenantes à la biosécurité en s'appuyant sur les ressources en ligne disponibles. Bien que la législation appropriée pour appliquer la biosécurité et les activités de surveillance soit en place, la mise en œuvre demeure un défi. L'application de la biosécurité, par exemple : des logements et des aliments dénués de risques peuvent être inabordable pour les petites exploitations commerciales, dont la prolifération contribue néanmoins à la sécurité alimentaire locale et nationale. Le soutien et l'intégration des petits producteurs dans une chaîne de valeur biosécurisée, axée sur le niveau d'hygiène requis dans les abattoirs, semble constitué l'approche la plus prometteuse, avec le soutien actif de l'organisation de l'industrie porcine commerciale lorsque cela est possible. La compartimentation est à un stade avancé de mise en œuvre en Afrique du Sud (116 compartiments enregistrés). Cela permet également de soutenir la certification d'autres maladies telles que la *peste porcine classique* (PPC) (la République d'Afrique du Sud en est exempte), le *syndrome dysgénésique et respiratoire du porc* (SDRP), la cysticercose et la fièvre aphteuse. Les activités de formation rapportées comprennent la formation pratique d'une semaine sur le diagnostic avancé et le séquençage moléculaire, appuyée par l'OMSA et dispensée par l'ARC-OVRI en août/septembre 2023 en faveur de sept laboratoires de référence nationaux (Bénin, Botswana, Mali, Maroc, Nigéria, Sénégal et Tanzanie). La stratégie régionale de contrôle de la PPA a été validée par les CVO lors de la réunion régionale des CVO tenue en mai 2024 à l'UA-IBAR, à Nairobi, au Kenya.

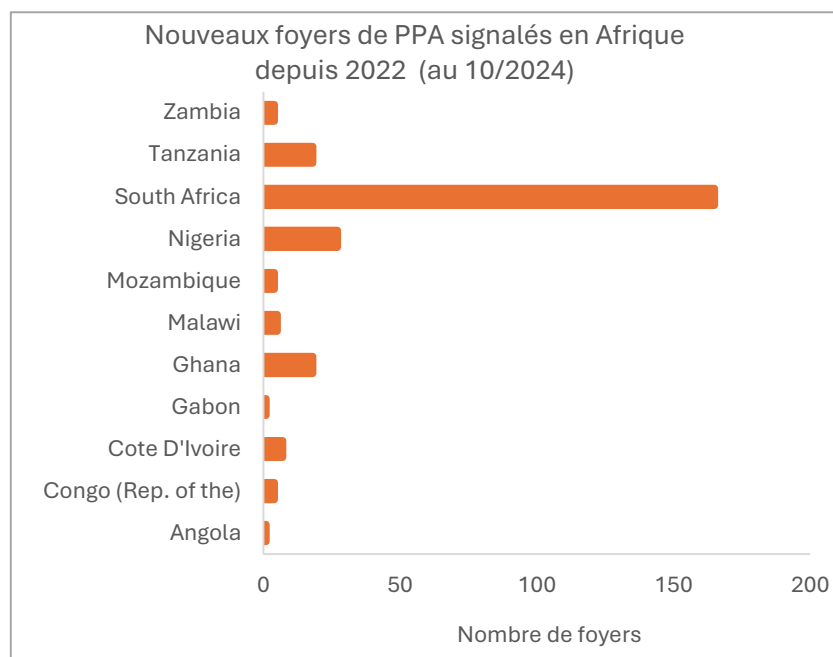
La présentation des résultats du *Comité mondial de coordination* (CMC) sur la PPA, qui s'est tenue en marge de la Session Générale de l'OMSA en mai 2024, n'a pas suscité beaucoup de réactions. Elle reflétait la position de l'Afrique qui accepte généralement que vivre avec la PPA dans certaines sous-populations, avec l'exploration de stratégies visant à limiter la propagation pour la continuité des activités, reste l'aspiration la plus réaliste à court terme (3 à 5 ans). Ces stratégies comprennent l'application de mesures efficaces pour limiter la propagation, des alternatives pour le zonage et la compartimentation et des partenariats public-privé.

La présentation du Service d'information et d'analyse zoo-sanitaire mondiale de l'OMSA montre que la maladie reste endémique et largement répandue en Afrique, mais largement sous-déclarée. Dans quelques pays, la PPA continue de se s'étendre à de nouveaux pays voisins et à de nouvelles divisions administratives dans les pays touchés, comme le montre la carte 1 (à gauche).



Selon le rapport, la PPA a été signalée en Angola, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Afrique du Sud et en Zambie comme une première apparition dans une zone ou un compartiment, ou comme une situation de récurrence d'une maladie éradiquée entre 2022 et 2024. Ce constat est partiellement corroboré dans le [Rapport de situation sur la PPA n° 57 de l'OMSA](#).

Carte 1 : Mise à jour sur la peste porcine africaine dans la région (2022 – 2024) d'après la base de données WAHIS (Source : G. Bazimo WAHIAD, OMSA)



La question de la vaccination a été soulevée. La réunion a confirmé qu'elle n'était au courant d'aucune utilisation ou d'importation de vaccins en Afrique, mais a exprimé le besoin de vérifier s'il y avait un pays qui aurait entrepris des études ou l'enregistrement de vaccins contre la PPA. L'UA-PANVAC a informé la réunion qu'il n'avait jamais reçu de vaccins contre la PPA à des fins de contrôle de qualité.

Fig. 1 : Nouveaux foyers de PPA signalés depuis 2022 d'après la base de données WAHIS (Source : G. Bazimo WAHIAD, OMSA)

La carte 2 présente les génotypes du virus de la PPA qui circulent dans la région. Cette carte, qui contient le plus de données issues de la région de l'Afrique australe, montre que tous les

génotypes du virus de la PPA circulent dans la région, à l'exception du génotype XXIII qui n'a été identifié qu'en Éthiopie. La grande diversité de génotypes qui circulent en Afrique complique l'utilisation potentielle de futurs vaccins car il ne semble pas y avoir de protection croisée connue entre les génotypes.

L'épidémiologie du virus de la PPA en République d'Afrique du Sud est très dynamique, le cycle phacochère - tique (sylvatique) ne se limitant plus à la zone précédemment sous-contrôle de l'Afrique du Sud. Des foyers liés aux porcs sont apparus dans les neuf provinces de la République, provoqués par les virus de génotypes I et II et non imputables aux phacochères.



Carte 2 : génotypes du virus de la PPA circulant en Afrique. *Source* : Njau, Emma P., et al. "African swine fever virus (ASFV): Biology, genomics and genotypes circulating in sub-Saharan Africa." *Viruses* 13.11 (2021): 2285.

La présentation faite au nom du *Sous-comité d'épidémiologie et d'informatique* (EIS) du *Comité technique de l'élevage* (LTC) de la SADC a reconnu que l'éradication n'est un objectif réaliste que dans les pays où il n'y a pas de suidés sauvages et où le rôle des tiques dans la maladie n'est pas mis en évidence. Dans la sous-région de la SADC, la PPA a été signalée dans 10 pays sur 15, les foyers étant principalement associés au commerce de porcs et de produits porcins. L'île Maurice

a de nouveau été certifié exempt de la PPA en 2019. L'Eswatini et le Lesotho n'ont jamais signalé de cas de PPA, tandis que le Malawi a été touché par le génotype II du virus P72 (2019). Ces dernières années, la maladie a été signalée en dehors des zones endémiques connues en Afrique du Sud. L'augmentation des foyers au niveau des porcs domestiques en Afrique du Sud constitue un risque pour les pays non encore infectés (en particulier l'Eswatini et le Lesotho), d'où la nécessité pour ces pays d'améliorer leurs évaluations de risques et leurs *plans de préparation aux situations d'urgence* (PPSU). La Tanzanie a élaboré un plan national stratégique de lutte qui met l'accent sur la biosécurité. Le projet pour un plan d'action sous-régional basé sur des études nationales ne s'est pas encore concrétisé.

La réunion a noté le rôle important que jouait le commerce transfrontalier des porcs dans la transmission du virus de la PPA, d'où la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination bilatérales et régionales.

Session 3. Principes et innovations pour renforcer les capacités de gestion des foyers au niveau national

Le thème des *Principes généraux de gestion des foyers*, présenté par l'OMSA, portait sur les enquêtes épidémiologiques en relation avec le traçage des sources du virus de la PPA (incidence de la maladie), le traçage de la propagation (prévalence de la maladie) et les facteurs de risque favorisant l'exposition au virus (comment/pourquoi les animaux ont été exposés à la maladie). Le processus d'enquête est décrit plus en détail dans le schéma 2 ci-dessous. La présentation a rappelé à l'assistance l'importance des notifications nationales et internationales et de la mobilisation des ressources pour appuyer les plans de réponse qui intègrent la communication des risques et l'engagement communautaire. Les chapitres correspondants du Code sanitaire pour les animaux terrestres qui peuvent étayer les décisions relatives à la gestion des foyers sont les suivants :

- 1.4 : Surveillance de la santé animale,
- 1.5 : Surveillance des arthropodes vecteurs de maladies animales,
- 4.1 : Introduction aux recommandations relatives à la prévention et au contrôle des maladies animales transmissibles,
- 4.2 : Principes généraux d'identification et de traçabilité des animaux vivants,
- 4.3 : Conception et mise en œuvre de systèmes d'identification propres à garantir la traçabilité animale,
- 4.4 : Zonage et compartimentation,
- 4.13 : Élimination des cadavres d'animaux,
- 4.14 : Recommandations générales sur la désinfection et la désinsectisation,
- 4.16 : Mesures d'hygiène, identification, prises de sang et vaccination, et
- 4.19 : Programmes officiels de contrôle pour les maladies listées et pour les maladies émergentes.

Enquêtes épidémiologiques : comment ça se passe ?



Fig. 2 : Description du processus d'enquête épidémiologique (Source : Dan Donachie, Service de la préparation et de la résilience, OMSA)

La discussion sur les principes et les innovations en matière de gestion de la PPA dans différents systèmes de production a porté sur les aspects du dépeuplement par l'abattage partiel¹, la destruction (ou élimination) et la décontamination, l'application de la quarantaine et le contrôle des mouvements dans des zones épidémiologiques définies, les options en ce qui concerne les incitations financières et l'importance de la communication des risques. L'argument avancé est que le dépeuplement par abattage sanitaire a eu des effets négatifs sur le bien-être des personnes, le bien-être des porcs et l'environnement. Ce type de dépeuplement a traumatisé les éleveurs de porcs, qu'il s'agisse de compartiments à haut niveau de biosécurité ou d'éleveurs familiaux de basse-cour, dont les porcs étaient « *comme nos enfants* », contribuant ainsi au ressentiment et à la méfiance des éleveurs lorsque les porcs sont abattus sans indemnisation, ce qui entraîne le non-signalement et les mouvements illégaux de porcs et de viande de porc. En outre, en Haïti, ce dépeuplement pourrait bien avoir conduit à l'extinction d'une race de porcs dont la production nécessitait qu'une faible consommation d'intrants, sans parler du gaspillage de protéines comestibles dans des continents où un nombre inacceptable d'enfants souffrent de retards de croissance dus à la privation de protéines animales au cours des premières années de leur développement. Sans oublier aussi les défis posés par l'élimination d'un grand nombre de carcasses dans les grandes et méga-fermes.

¹ **L'abattage partiel** consiste à éliminer uniquement les troupeaux ou les porcheries infectés et à renforcer la biosécurité dans les porcheries, les sites et les locaux avoisinants et non touchés, comme cela a été expérimenté dans des pays à revenu faible et intermédiaire où aucune indemnisation n'était disponible (expérience des exploitations commerciales et des méga-fermes en Chine, appelée « extraction de dents » ; certaines exploitations commerciales au Vietnam ont confirmé son efficacité ; expériences du Ghana, de l'île Maurice et de l'Afrique du Sud). Cela implique l'isolement et l'abattage uniquement des animaux atteints afin de minimiser les pertes financières, d'éviter la destruction des moyens de subsistance et de résoudre les problèmes liés à l'élimination des carcasses. Cette méthode a également été qualifiée « d'abattage sanitaire modifié » (exemples non publiés de cas au Bénin et au Togo). Le succès de l'abattage partiel repose sur la détection, le retrait et la destruction rapides des porcs infectés.

Des exemples pratiques des effets négatifs de l'abattage massif et des restrictions générales ont été donnés, notamment :

- Tous les porcs se trouvant dans des locaux isolés et biosécurisés appartenant à des femmes, soutenues dans le cadre d'un projet d'autonomisation, ont été abattus ;
- Dans un village isolé, non affecté et très pauvre, tous les porcs confinés ont été mis à mort, mais les porcs élevés en divagation n'ont pas pu être capturés et ont été les seuls survivants.

C'est pourquoi des mesures moins destructrices mais néanmoins efficaces sont en train d'être testées et mises en œuvre de plus en plus. Ces mesures comprennent l'abattage partiel, également appelé abattage sanitaire modifié ou abattage ciblé, avec des restrictions de mouvement limitées à l'unité épidémiologique affectée (exploitation, village) ou à un rayon raisonnable autour du foyer infecté, le compostage des déchets et des carcasses, le nettoyage et la désinfection par lavage avec de l'eau et un détergent qui détruit 99 % des agents pathogènes, ainsi que l'engagement des parties prenantes et de la communauté pour garantir la faisabilité (et le respect) des mesures. Il faut laisser sécher les locaux nettoyés avant de passer à la désinfection. Pour les porcheries dont le sol est en terre, la terre visiblement contaminée doit être enlevée et les porcheries désinfectées avec un produit efficace en présence de matières organiques, par exemple de la soude caustique (1 à 2 %). L'alternative est une forte exposition au soleil qui détruira rapidement le virus. Des études ont montré qu'aucun virus viable de la PPA n'est présent après 3 à 5 jours de compostage des déchets et des carcasses, bien que l'ADN viral puisse être détecté pour une période beaucoup plus longue. Les experts ont indiqué qu'il était possible d'effectuer le contrôle de mouvements à bas coût en établissant des points de contrôle sur les routes, en faisant appel aux autorités locales ou en mobilisant les membres de la communauté pour surveiller les mouvements.



Générique de la vidéo éducative de la FAO sur les Community ASF Biosecurity Interventions (*Interventions communautaires de biosécurité contre la peste porcine africaine - CABS*) « Aider les petits exploitants et les communautés dans la lutte contre la PPA » Disponible sur YouTube : https://youtu.be/0B0rbRkpk_cto

Les Membres ont été encouragés par le fait que (lorsque les fonds sont disponibles) l'indemnisation liée au marché peut constituer une forte incitation à coopérer avec les mesures de contrôle des foyers, tout en sachant que l'indemnisation financière n'est pas toujours la meilleure solution. Les alternatives à l'indemnisation liée au marché, telles que les régimes d'assurance, ont connu un succès variable et nécessitent toujours des fonds pour leur mise en œuvre. Un exemple concret concerne les éleveurs de porcs mauriciens, à qui on a offert des prêts à taux réduit pour redémarrer leurs activités, mais ces prêts ont été rejetés parce que les éleveurs craignaient de ne pas être en mesure de les rembourser. Les deux présentations sur les principes et les innovations en matière de gestion de la PPA et de l'abattage sanitaire modifié ont fait le même constat : que de nombreux éleveurs avaient indiqué qu'un soutien sous forme de restockage et de fourniture d'aliments serait une meilleure option, car l'argent de l'indemnisation sert souvent à couvrir les besoins à court terme et n'est plus disponible pour assurer le repeuplement au moment où les porcheries sont libérés. Le programme d'indemnisation pourrait inclure une formation aux pratiques de production porcine durables et biosécurisées, ainsi qu'au renforcement de la résilience.

Des leçons peuvent être tirées des foyers vietnamiens causés par le génotype II hautement virulent du virus p72 de la PPA. Le premier foyer a été signalé le 1er février 2019, et après 7 mois, des foyers ont été signalés dans les 63 provinces du Vietnam, avec encore de nouveaux foyers en 2022. En réponse, au moins 6 millions de porcs ont été abattus. Le séquençage complet du génome a permis de confirmer la présence de souches des génotypes I et II du virus p72 de la PPA chez des porcs domestiques en 2023, qui étaient également très virulentes. La souche peu virulente du virus de la PPA avec gène supprimé, qui entraîne une maladie chronique, a également été détectée au Viêt Nam. Le gouvernement a mis en place des mesures de contrôle comprenant l'application de mesures strictes de biosécurité, la détection précoce, l'abattage partiel, le contrôle des mouvements, la sensibilisation du public, la gestion de l'élimination des carcasses, un programme de vaccination et une aide financière/indemnisation. Les deux vaccins contre la PPA actuellement homologués ne protègent pas contre les souches recombinantes du virus de la PPA. Dans l'ensemble, le Vietnam a appris que la biosécurité *externe* est un facteur clé dans la protection des élevages porcins contre l'infection par la PPA. La détection précoce et la biosécurité *interne* sont les éléments les plus importants pour prévenir la propagation de la PPA dans les élevages et garantir le succès des tests et de l'élimination des porcs.

Le thème de la *Communication des risques et du changement de comportement* a été abordé à travers la présentation d'outils permettant une compréhension mutuelle de ce qui constitue un risque, la gestion des perceptions du public et l'orientation des actions de protection lors de l'apparition de foyers de la PPA. Dans la pratique, les défis à relever avec la communication des risques sont de savoir comment s'attaquer à la désinformation, à la méfiance et aux barrières culturelles. Le changement de comportement doit cibler des actions spécifiques aux niveaux individuel, communautaire et organisationnel, en utilisant des modèles de changement applicables, tels que la théorie du comportement planifié qui tient compte de la motivation (qu'est-ce que les parties prenantes vont en tirer et l'impact) ou la théorie du changement (*theory of change*) qui s'intéresse au risque, aux causes et au processus. La stratégie doit intégrer des messages ciblés utilisant divers moyens tels que les réseaux sociaux/plateformes mobiles, les ateliers de sensibilisation, l'engagement des leaders communautaires et des influenceurs (leaders communautaires respectés/gardiens de l'accès) ciblant les différents acteurs de la chaîne de valeur.

La communication doit être adaptée aux différents publics : éleveurs, vétérinaires, transporteurs, commerçants, fournisseurs d'aliments pour animaux, etc. Les messages visuels simplifiés se sont révélés très efficaces dans la communication des risques.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention de la PPA

Analyse des parties prenantes et messages-clefs

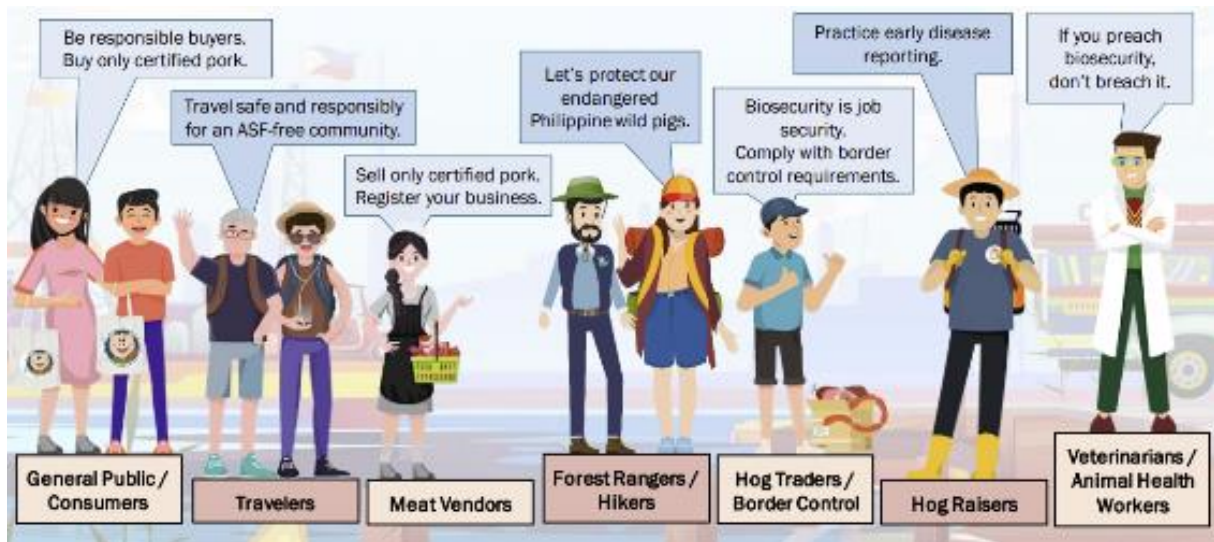


Fig. 3 : Rôle envisagé des parties prenantes dans la prévention de la PPA (Source : Dan Donachie, Service de la préparation et de la résilience, OMSA)

La réunion a examiné la manière de traiter les déclarations politiques trompeuses, la liberté d'expression entre autres défis rencontrés par les experts en matière de contrôle des maladies. Selon le lieu, certains partenaires pourraient être poursuivis en justice ou subir des répercussions mettant leur vie en danger. En fin de compte, l'objectif de la communication des risques est de maintenir/réitérer les faits et de fournir de bons conseils aux principales parties prenantes affectées par un problème technique. La présentation de l'expert de la FAO a montré que pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques en matière de contrôle de la PPA, on peut recourir aux actions suivantes : la formation et le renforcement des capacités, les incitations visant à encourager l'adoption des meilleures pratiques, le suivi et le retour d'information tout en renforçant les comportements positifs...

Session 4 : Renforcer les capacités de gestion des foyers

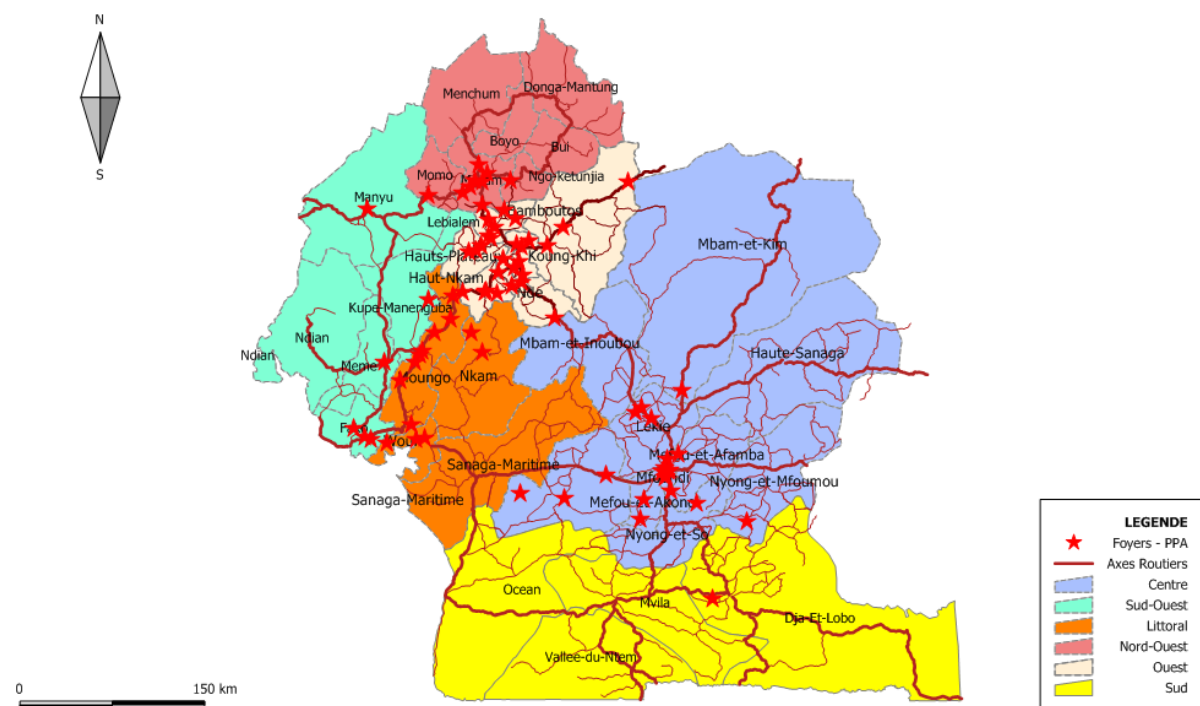
■ Mises à jour sur les programmes nationaux de préparation et de réponse à la PPA

Les présentations des Pays/Etats Membres ont porté sur la situation nationale de la PPA et sur les mesures mises en place pour gérer les foyers lorsqu'ils apparaissent. Les autorités en **Afrique du Sud** ont défini une série de mesures à prendre en cas de suspicion de cas de PPA. Ces

mesures comprennent l'imposition d'une quarantaine, l'interdiction de mouvements, un système de déclaration de nouveaux cas de morbidité/mortalité, l'élimination des animaux malades et destruction obligatoire des porcs environnants (abattage). Ces mesures sont associées à des mesures de traçabilité complète en amont des animaux (15 jours avant l'apparition du foyer) par les vétérinaires de l'État. Les aspects relatifs à la biosécurité, au contrôle des mouvements, à la désinfection des locaux, à la surveillance et aux exigences relatives à la levée de la quarantaine au cas par cas font l'objet d'un suivi au niveau de la communauté et de la municipalité. La stratégie nationale de lutte contre la PPA devrait être finalisée en 2024 et intègre des aspects de coopération inter-services pour garantir une élimination sécurisée, la mise en œuvre de la biosécurité, et l'abattage.

Demeurent des défis à soulever : la gestion des porcs non confinés, principalement dans les établissements informels, les groupes de porcs appartenant à différents éleveurs, l'alimentation avec des eaux grasses/des déchets alimentaires (*swill*), les porcs élevés dans des systèmes de production extensifs et -en général - l'application des règlements. Le nombre de porcs dans les établissements informels ou dans des lieux inhabituels tels que les garages ont augmenté ces dernières années, en même temps que le transport incontrôlé.

L'aspect du transport en tant que facteur majeur de la transmission du virus de la PPA a été repris par le **Cameroun** et est présenté dans la carte 3 ci-dessous. Le pays dispose d'un plan stratégique mis en œuvre par le biais d'un plan opérationnel. Il existe des procédures opérationnelles standardisées ou normalisées (*Standard Operating Procedures, SOPs*) qui orientent la surveillance et le dépistage. En cas de suspicion, des équipes mobiles sont déployées sur le site affecté, suivi d'une diffusion rapide de l'information, de la soumission d'échantillons aux laboratoires et d'un diagnostic fourni dans les deux jours, ainsi que des mesures de contrôle imposées dans les dix jours.



Carte 3 : Rôle du transport dans la circulation du virus de la PPA (Biosécurité), 2021 (Source : Dr Garga Gonne, DSV & Dr Jean-Marc Feussom K., SDPSE, Cameroun)

Au Cameroun, un Décret de Déclaration d'Infection a été signé le 16 avril 2024. Ce décret comprenait le contrôle des mouvements, la fermeture des marchés de porcs, l'abattage sanitaire, la désinfection des zones (avec le soutien d'équipes mobiles), l'échantillonnage et la surveillance des élevages de porcs, la destruction et l'incinération des porcs. Bien que prévus par la législation, l'abattage et le repeuplement constituent un défi en raison des coûts financiers. Le partage d'informations se fait par le biais des réseaux d'épidémiologie-surveillance des sous-régions (CEEAC et CEDEAO).

Les efforts de contrôle ne sont pas différents en **Ouganda** où les foyers sont signalés et gérés par des vétérinaires de terrain sous la direction du vétérinaire de district. Les échantillons sont envoyés au laboratoire national d'enquêtes vétérinaires d'Entebbe. Les tests RT-PCR sont utilisés pour arriver à la confirmation, et pour éclairer les décisions à prendre telles que la mise en quarantaine, l'abattage et l'application des restrictions de mouvement. L'abattage des troupeaux ou dans les enclos infectés est difficile à mettre en œuvre car il n'y a pas de mesures d'indemnisation directe. La formation des éleveurs en matière de biosécurité est une activité continue et des plateformes d'éleveurs ont été mises en place. Les éleveurs sont encouragés à s'approvisionner en animaux dans des districts qui ont fait l'objet de dépistage(s) et sont jugés indemnes de la maladie. L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la PPA est en cours. L'ILRI mène également des recherches sur des abattoirs mobiles pour les porcs dans les districts où la maladie est la plus répandue, afin de minimiser la propagation (à travers des abattoirs conventionnels).

Le **Togo** a évoqué deux phases dans la gestion de la maladie, à savoir une phase d'enquête et une phase de lutte. Le processus comprend l'identification du site du foyer, le prélèvement et la confirmation des échantillons, l'enregistrement de la morbidité et de la mortalité, le recensement des porcs atteints, la mobilisation des ressources pour soutenir l'abattage et l'incinération des carcasses, l'application du contrôle des mouvements, la surveillance active et une période d'interruption (vide sanitaire) de trois mois avant d'autoriser le repeuplement. Le partage d'informations se fait également à travers le réseau sous-régional d'épidémiologie-surveillance de la CEDEAO (et le réseau national, REMATO). Un système national de surveillance sur la plateforme d'Une Seule Santé (*One Health*) est opérationnel au niveau ministériel, mais il est limité par la faible capacité du personnel sur le terrain à réaliser la collecte et l'analyse des données. Le niveau d'indemnisation pour soutenir l'abattage est insuffisant par rapport à d'autres maladies. Par exemple, 550 millions de FCFA (880 000 USD) ont été dépensés pour l'influenza aviaire (H1N1), remboursés à raison de 2 500 FCFA/tête pour chaque animal abattu (4,0 USD). D'autre part, les éleveurs sont parfois indemnisés en moyenne à hauteur de 500 FCFA (8,0 USD) par porc en cas de PPA, voire pas du tout, de sorte que les producteurs ne notifient pas les cas et se précipitent pour vendre leurs animaux afin d'éviter l'abattage. Les autorités vétérinaires mènent des actions de plaidoyer auprès des décideurs pour encourager une meilleure indemnisation.

L'étude de Michel Dione (ILRI) démontre la nécessité de comprendre la dynamique de la PPA au sein des communautés et les facteurs de risque de propagation de la PPA le long de la chaîne de valeur porcine. Les résultats des évaluations épidémiologiques participatives menées en Ouganda ont permis d'illustrer ce point en montrant que le pic des cas de PPA dans ces zones coïncide avec l'apparition de cas de malnutrition. Ce phénomène a été cartographié le long du calendrier saisonnier, ce qui a permis d'établir un lien probable avec les schémas de déplacement et les options d'alimentation. Les acteurs de la chaîne de valeur ont également été impliqués pour définir les incitations susceptibles de mener à un changement de comportement. Il en est ressorti que la peur de perdre son activité et ses revenus et le manque de connaissances

étaient les principales raisons pour lesquelles les éleveurs ne respectaient pas les mesures de gestion des foyers. L'étude a ensuite co-créé et contextualisé des solutions économiques avec les acteurs et les parties prenantes afin de recueillir leurs perceptions sur leur applicabilité, comme le montre le tableau ci-dessous (en Anglais).

Recommendations by value chain actors for better control of ASF and their perception of its applicability.					
Domain	Recommendation	Disease control	Ease of implementation	Cost-Effective	Timeline
Biosecurity	Farmers to construct fences around their farms	High	Medium	Low	Medium
	Use of disinfectant footbaths on farm	High	High	High	Short
	Restrict visitors on farm	High	Low ^{a)}	Medium	Short
	Boiling of swill before feeding to pigs	High	Low ^{b)}	Medium	Short
	Regular disinfection and cleaning of pig pens and farm structures	High	Low ^{c)}	High	Short
	Have separate feeds formulation unit for mixing ingredients	Medium	High	High	Short
	Avoid recycling of feed bags	High	High	High	Short
	Observe quarantine during disease outbreak	High	Low	Low	Short
	Install police check points to control animal movement	High	Low	Low	Long
	Arrange training on bio-security measures	High	Medium	High	Short
Awareness	Launch a campaign against ASF (seminars, radio talk shows, posters)	High	Medium	Low	Short
	Put signposts with guidelines for visitors (farmers, veterinarians and traders) at gates of farms	High	High	High	Short
Communal breeding	Create parish information centres	High	Medium	High	Short
	Each farm should have its own boar	High	Low ^{d)}	Low	Short
	Promote artificial insemination	High	Medium	Low	Medium
Collective action	Stop village boar service, especially during ASF outbreak	High	Medium	Low	Short
	Strengthen the existing farmer and trader associations for collective marketing	High	Medium ^{e)}	Medium	Short
Disease surveillance	Establishment of centralized slaughter places at parish level and abattoirs at district level	High	Low	Medium	Medium
	Establishment of village biosecurity teams.	High	High	High	Short
	Develop rapid diagnostic kits for ASF	High	Medium	Low	Medium
	Put in place and enforce pig by-laws (e.g ban sell of meat from dead animals; control illegal movement; guidelines for buyers and vets)	High	Low	High	Short
	Campaign to control stray dogs	High	High	High	medium
	Regulation of enforcement on input service providers (drugs and feeds)	High	Low	Medium	Short

Tableau 2 : Recommandations des acteurs de la chaîne de valeur pour le contrôle de la PPA et perceptions par rapport à l'applicabilité (Source : Michel Dione, Dakar-Sénégal, ILRI)

- a) Elle pourrait être faible compte tenu des croyances et des normes sociales.
- b) Il y a un coût associé de carburant et de main-d'œuvre.
- c) Le coût peut limiter sa mise en œuvre.
- d) La majorité des éleveurs ont moins de trois porcs, ils n'investiraient donc pas dans leur propre verrat en raison du coût élevé de l'entretien.
- e) Il y a un manque de confiance au sein du groupe

Les solutions privilégiées concernent la mise en œuvre de mesures de biosécurité telles que l'utilisation d'un pédiluve désinfectant à l'entrée de l'exploitation, la gestion des aliments, la formation, les clôtures, la sensibilisation à l'aide de panneaux de signalisation avec des orientations pour les visiteurs, la création d'équipes de biosécurité dans les villages, le renforcement des associations d'éleveurs et de commerçants pour la commercialisation collective, ainsi que les campagnes de lutte contre la PPA, y compris le contrôle des chiens errants.

Globalement, il semble nécessaire de renforcer les capacités pour encourager l'adoption de meilleures pratiques de production porcine, de mettre en place des incitations pour la mise en œuvre de ces pratiques convenues par les différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeur et d'intégrer les infrastructures appropriées pour soutenir l'adoption de ces pratiques. Un foyer représente toujours un choc, d'où l'importance d'un soutien communautaire et d'un engagement des parties prenantes pour garantir la faisabilité (et le respect) des mesures sanitaires imposées.

Il est nécessaire d'informer et de sensibiliser en permanence les acteurs de la chaîne de valeur afin qu'ils adoptent les recommandations relatives aux restrictions de mouvement, à la biosécurité, à la sensibilisation, à l'élevage collectif (notamment la pratique de location de verrats), à l'action collective, à la surveillance des maladies, entre autres.

Certains pays ont mis en place des lois pour soutenir la gestion des foyers, mais leur mise en œuvre et application demeurent un défi, en partie dû aux limitations de financement, de personnel qualifié, de facilitation des enquêtes sur le terrain, de prélèvement des échantillons, de diagnostic, de riposte et de soutien au rétablissement des moyens de subsistance (désinfection, repeuplement, aliments pour bétail). En outre, les interactions transfrontalières dans certaines zones devraient être prises en compte, ce qui nécessite une approche régionale de la lutte contre la PPA pour la gestion de la PPA et d'autres maladies animales transfrontalières.

En ce qui concerne l'expérience des Membres dans la mise en place de mesures visant à soutenir la préparation et la réponse en cas de foyer de PPA, des progrès ont été réalisés au **Kenya**, qui a récemment finalisé sa stratégie nationale de lutte contre la PPA (2021 - 2026), et s'inspire des stratégies et des normes régionales, continentales et mondiales. Le pays met en œuvre une partie de cette stratégie, mais est limité par des contraintes financières. Il existe deux laboratoires centraux à Kabete, à l'ouest de Nairobi : le CVL (national) et l'ILRI (international) qui ont la capacité de diagnostiquer la PPA. Six laboratoires régionaux peuvent prendre en charge le prélèvement, le traitement et la soumission des échantillons. Le Système de biosurveillance des animaux du Kenya (*Kenya Animal Bio-Surveillance System - KABS*) fournit des données en temps réel sur la situation de la maladie, recueillies par les agents vétérinaires au niveau du sous-comté (arrondissement).

L'aspect de la compartimentation dans la lutte contre les maladies a été pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie nationale du Kenya pour la lutte contre la PPA, jugée potentiellement viable pour les investissements dans le secteur privé. En outre, une stratégie de communication et de contrôle des risques (2024 - 2028) a été élaborée tout au long de la chaîne de valeur du porc afin de renforcer, de communiquer et de plaider en faveur d'un changement de politique. Il a été précisé qu'il s'agissait d'un effort de collaboration avec la participation des parties prenantes au plus bas niveau communautaire. Parmi les produits développés sont des matériels *d'information, d'éducation et de communication* (IEC) en Anglais et en Kiswahili, qu'il est prévu de diffuser par le biais de messages radio, de plaquettes et d'autres moyens. Les défis à relever sont les suivants : la dépendance excessive à l'égard des eaux grasses (déchets d'hôtel, *swill*), les mouvements illégaux et incontrôlés, la porosité des frontières et l'importation illégale de porcs, la faiblesse de la détection précoce, la libre circulation et le côtoiement des phacochères, des autres porcs sauvages et des porcs domestiques, la capacité limitée à faire respecter la quarantaine dans le cadre des structures de gouvernance décentralisées (confiées aux comtés), une faible biosécurité aux points d'abattage et pendant le transport, le manque d'indemnisation par le gouvernement. La vision de l'autorité vétérinaire (la Direction des Services Vétérinaires, DSV) est de s'engager dans la mobilisation de ressources pour appuyer la mise en œuvre des stratégies et l'élaboration d'un plan de contingence ciblant les zones indemnes. La nécessité d'une stratégie sous-régionale pour gérer le partage d'informations épidémiologiques, la coordination et la coopération en matière de contrôle des maladies a de nouveau été évoquée lors de cette session.

Les foyers qui sont apparus au **Cabo Verde** en 1998 (sur les îles de Santiago et Maio), 2000 (Santiago), 2011 (Fogo) et 2015 (Boa Vista et Santiago) ont été principalement attribués aux mouvements de porcs entre les îles, à des conditions de biosécurité qui laissaient à désirer et à des pratiques de gestion inadéquates. La gestion des foyers comprenait les actions suivantes : notification appuyée par des protocoles de signalement immédiat des cas suspects, élimination sûre des porcs infectés par enfouissement contrôlé, désinfection des zones contaminées, renforcement de la surveillance active et passive pour faciliter les détections précoces, surveillance des foyers, imposition de zones de confinement, restriction des mouvements de porcs et de produits porcins par décret (n° 15/2014 et 23/2015), campagnes d'éducation et de sensibilisation auprès des éleveurs et des communautés. Les autorités nationales ont eu du mal à atteindre les régions rurales (difficiles d'accès), manquaient de réactifs de diagnostic, ne disposaient pas de protocoles pour l'élimination des carcasses et des déchets, ni pour l'abattage sanitaire. L'indemnisation des éleveurs de porcs n'a pas été soutenue. Une stratégie nationale de contrôle de la PPA n'a toujours pas été élaborée.

La **République Démocratique du Congo** (RDC) a fait part d'une préoccupation similaire concernant le manque de réactifs de laboratoire et l'absence d'allocation de ressources pour soutenir l'indemnisation et le contrôle. Les laboratoires peuvent réagir rapidement mais manquent de réactifs et sont limités par la faible capacité du personnel de terrain à prélever les échantillons. Au cours du premier trimestre 2024, environ 8 000 porcs ont été suspectés d'être infectés (diagnostic symptomatique) dans 16 des 26 provinces. La mise en œuvre des mesures sanitaires est faible et tardive. Les autorités nationales ont sensibilisé les éleveurs à l'application des mesures de biosécurité pour prévenir la propagation de la maladie.

L'expérience de la **Côte d'Ivoire**, dont les autorités ont soutenu l'indemnisation par l'intermédiaire de l'association des éleveurs, l'*Interprofession porcine de Côte d'Ivoire*, en abrégé *Interporci*, a été partagée. La décision sur l'indemnisation a été appuyée par un décret gouvernemental, 2022-352 juin (articles 3 et 4) sur l'indemnisation après abattage sanitaire dans les zones infectées. Ces conditions spécifiques n'ont pas toujours été respectées. En cas d'apparition d'un foyer, le gouvernement est informé du nombre d'animaux abattus par catégorie, puis *Interporci* valide les montants totaux à payer et confirme la liste des bénéficiaires. L'autorité vétérinaire nationale, munie des documents justificatifs complets, procède alors à une soumission au Ministère des Finances pour permettre le lancement du processus de paiement par virement bancaire directement aux bénéficiaires.

Toujours en Côte d'Ivoire, l'activité de repeuplement doit être mise en œuvre dans un délai de 8 mois et est soutenue par le décret ministériel n° 013/MIRAH/CAB du 10 mai 2019. La règle sur le repeuplement n'a pas toujours été respectée, à l'exception d'un projet conjoint partiellement soutenu par un *programme de coopération technique* (PCT) de la FAO qui a mobilisé des porcs pour le repeuplement dans les districts de Tchologo et de Poro. Chaque bénéficiaire a reçu 5 porcs (quatre truies et un verrat) de 30 à 40 kg en moyenne, 10 à 15 sacs d'aliments pour animaux (50 kg par sac), des kits/matériels de désinfection, du matériel de sensibilisation et des articles de papeterie. Au total, 125 bénéficiaires ont reçu 875 porcs. Les Services Vétérinaires ont été préfinancés par le Département Vétérinaire à l'aide d'un budget gouvernemental. Les études socio-économiques estiment que 3 milliards FCFA (4,8 millions USD) ont été utilisés entre 2017 et 2024. Tous les foyers ont été enregistrés et l'impact de la PPA a été analysé et intégré dans la stratégie. Les défis liés à la mobilisation des ressources rendent ces activités difficiles à mettre en œuvre, ce qui conduit à des discussions sur la durabilité et à des appels à rechercher d'autres mécanismes de soutien non financiers. La pratique de la biosécurité doit être mise en exergue et

doit être maintenue tout au long du repeuplement. Le pays envisage des modèles plus durables tels que le développement d'un modèle qui regroupe les éleveurs au niveau de la coopérative pour encourager l'adoption de meilleures pratiques de production porcine, le soutien à l'abattage et au repeuplement.

A l'avis de l'experte sur la promotion de politiques de lutte contre la PPA fondées sur des preuves, les mesures sanitaires doivent être fondées sur une analyse des risques et s'appuyer sur des études épidémiologiques, les types de systèmes de production et le contexte, en mettant l'accent sur la prévention et le soutien à la continuité des activités. Elle a invité les Pays/Etats Membres à exploiter les caractéristiques favorables de la PPA lorsqu'ils prennent des décisions de gestion, notamment la capacité de ralentir la propagation pour minimiser le nombre de porcs infectés, l'absence de transmission par voie aérienne sur de longues distances et la courte durée de survie de l'infectiosité dans l'environnement lorsqu'elle n'est pas protégée par des matières organiques durables. Tous ces éléments peuvent conduire à un repeuplement plus rapide. En outre, elle a souligné l'importance de promouvoir des mesures de biosécurité abordables, applicables et culturellement acceptables, associées à une gestion des risques. Elle a rappelé aux Membres que des décisions radicales telles que l'interdiction de l'alimentation par eaux grasses seront ignorées s'il n'existe pas d'alternative abordable. Toutefois, encourager l'ébullition ou la cuisson des déchets alimentaires pendant 5 à 10 minutes pourrait être plus acceptable pour les petits éleveurs. Il est important de réduire les pertes financières dues à des mesures sanitaires restrictives inutiles en utilisant des preuves (unités épidémiologiques infectées, fondées sur une analyse des risques) pour définir les zones de confinement et les porcs à abattre. En outre, les Pays/Etats Membres devraient identifier des alternatives pratiques et acceptables à l'indemnisation monétaire, par exemple le soutien au repeuplement ou au restockage, l'utilisation de porcs sentinelles pour confirmer la sécurité des locaux, la fourniture d'un noyau de reproducteurs, entre autres. Les approches participatives et l'engagement des parties prenantes en matière de communication sont essentiels au succès des mesures de prévention et de contrôle. La vaccination n'est pas encore une option pour la région, compte tenu des problèmes soulevés par les vaccins vivants atténués, de la virulence accrue sur le terrain et du développement d'infections chroniques. Il est certainement nécessaire de recueillir plus de preuves sur les vaccins.

La présentation de l'Expert-désigné du Laboratoire de référence de l'OMSA, ARC-OVRI, sur la promotion d'une surveillance et d'un diagnostic efficaces a détaillé les outils de diagnostic actuellement disponibles, la manière dont ils peuvent être utilisés sur le terrain, des exemples de leur application et des [protocoles](#) documentés (en Anglais) pour plus d'informations. Il a informé les participants que le laboratoire de référence disposait d'un stock de réactifs de diagnostic pouvant être mis à disposition à la demande des Délégués de l'OMSA / DSVs. Ces réactifs sont estimés à environ 500 tests de diagnostic, dont la RT-PCR, les dispositifs de flux latéral et les kits ELISA, qui peuvent être expédiés sur demande. Le soutien dépendra de la capacité des laboratoires des Pays/Etats Membres. Il a en outre précisé que seuls trois Pays/Etats Membres peuvent bénéficier d'une aide dans un délai très bref.

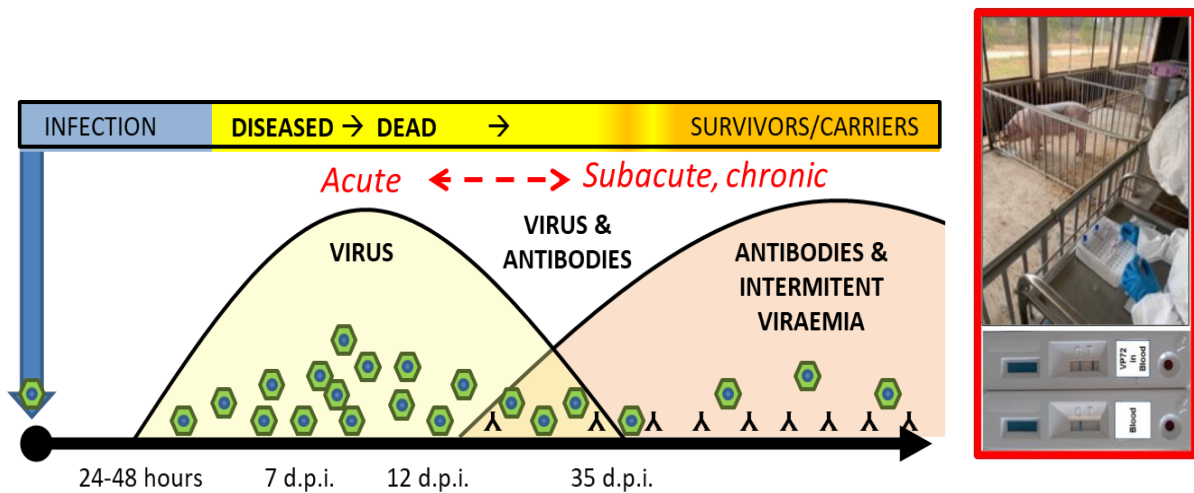


Fig. 4 : Progression de l'infection par le virus de la PPA pour orienter les décisions relatives à l'utilisation des différents tests de diagnostic (Source : Livio Heath, ARC-OVRI, Afrique du Sud)

La discussion qui a suivi en séance plénière portait sur la question de savoir qui prenait en charge les coûts du diagnostic, qui sont hors de portée de la plupart des petits exploitants. Au niveau national, le coût réel associé aux diagnostics est l'un des principaux obstacles à la notification. Par exemple, la PCR peut coûter jusqu'à 60 USD ; un éleveur qui vend un porc adulte pour environ 60 à 100 USD serait donc peu disposé à payer pour un tel test si -par le passé- il ou elle a déjà perdu des porcs à cause du diagnostic pour lequel il/elle avait payé[e]. Les Services Vétérinaires nationaux ont été encouragés à faire un effort pour progressivement prendre en charge le coût des tests, afin de garder au minimum le coût pour les petits exploitants. Il n'existe pas de tests de proximité, c-à-d. sur le lieu d'intervention (*point-of-care*, PoC) validés selon les normes de l'OMSA. Toutefois, la Commission des normes biologiques travaille actuellement sur des lignes directrices pour valider de tels tests.

La discussion de groupe (pour des groupes divisés selon l'appartenance linguistique) a été transformée en séance plénière en raison des contraintes de temps. L'objectif de la conversation était de tenter d'examiner les motivations qui encourageraient le respect des politiques de gestion des foyers. Ultimement, ce qui intéresse les éleveurs c'est le repeuplement qui, dans l'idéal, devrait être appuyé assez rapidement. L'on pourrait prioriser la création et le renforcement de groupes d'éleveurs chargés de faire pression pour obtenir une aide au restockage et des politiques de soutien et d'accompagnement pour l'accès aux marchés, le renforcement de la biosécurité (entre autres). Lorsque aucune indemnisation financière n'est prévue, des prêts à taux réduit ou sans intérêt peuvent être envisagés, bien que dans certaines régions, comme à l'île Maurice, cette solution n'ait pas été acceptée non plus. Lorsqu'une indemnisation est prévue, elle doit être versée en temps utile pour faciliter le repeuplement. L'amélioration de l'accès aux marchés peut constituer une incitation efficace à la maîtrise des maladies et doit être encouragée. Ceci pourrait être envisagé dans le cadre d'un partenariat public-privé, comme dans le cas de la Côte d'Ivoire, afin de soutenir les éleveurs dans le cadre de la prévention et du redressement/la réhabilitation.

En résumé, l'adoption d'un programme d'indemnisation par certains Pays/Etats Membres et la manière dont il a été appliqué afin d'encourager le respect des mesures ont suscité un intérêt considérable. Néanmoins, les Membres se méfient également des limites du financement et de

sa durabilité dans le cadre d'un contrôle efficace des maladies. Cette méfiance a conduit à une réflexion plus approfondie sur les incitations non pécuniaires axées sur le marché. Le zonage n'est pas jugé particulièrement pratique en termes de mise en œuvre, compte tenu des longues frontières terrestres. La compartimentation est considérée comme un outil plus pratique pour le contrôle des maladies, avec une meilleure faisabilité car elle pourrait être appliquée par le secteur privé. Certains pays ont élaboré des stratégies et des politiques sanitaires, mais le défi reste la mise en œuvre et l'application des politiques au niveau national pour soutenir la détection précoce et la gestion des foyers.

Session 5. Délibérations finales, points d'action, prochaine réunion

À la fin de la réunion, les participants ont convenu d'un certain nombre de points d'action, qui ont été communiqués par la suite à tous les Pays/États Membres.

Conclusions et points d'action :

1. Les partenaires techniques, y compris l'UA-BIRA, la FAO et l'OMSA, sont invités à aider les Pays/États Membres à améliorer leur capacité de détection précoce de la *peste porcine africaine* (PPA) afin de contribuer à la notification et à la riposte en temps utile pour réduire l'impact des épidémies de PPA ;
2. Les Membres sont invités à renforcer la surveillance ainsi que la collecte et la soumission en temps utile d'échantillons provenant du terrain pour le diagnostic en laboratoire du virus de la PPA et d'autres maladies porcines prioritaires ;
3. L'UA-BIRA et les Communautés économiques régionales (CER) sont invités à renforcer leur soutien au renforcement des capacités, à la mise en œuvre des plans stratégiques et opérationnels nationaux, tout en améliorant la collaboration et l'harmonisation transfrontalières pour la détection précoce, la gestion et le rétablissement après l'apparition de la PPA;
4. Les Communautés économiques régionales sélectionnées (CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC) sont invités à faciliter les fonctions des réseaux d'épidémiologie et de laboratoire afin d'améliorer la coordination dans la sous-région pour une meilleure préparation et une meilleure riposte aux foyers de PPA ;
5. Les Pays/États Membres sont invités à examiner et à adapter les outils et les lignes directrices existants afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention nationaux fondés sur des données probantes. Il s'agit notamment d'intégrer la communication sur les risques, une surveillance efficace, l'abattage partiel/l'abattage sanitaire modifié, la désinfection, la destruction des carcasses et les programmes de rétablissement après l'apparition d'un foyer;

6. Les Pays/États Membres sont invités à mettre en œuvre des mesures moins dévastatrices, mais toujours efficaces, qui sont de plus en plus testées, telles que l'abattage partiel associé à des restrictions de mouvement à l'intérieur de limites définies et associé à la destruction des carcasses en toute sécurité;
7. Les Pays/États Membres sont invités à encourager les communautés et les parties prenantes à se conformer à la gestion des foyers en améliorant la communication, l'application de la quarantaine et le contrôle des mouvements sur les lieux infectés dès le début d'un foyer. Ces mesures devraient s'accompagner d'une enquête rapide en amont et en aval afin de déterminer l'étendue de l'épidémie et les mesures à prendre pour en réduire l'impact. Les restrictions doivent cibler les unités épidémiologiques touchées et se situer dans un rayon raisonnable afin de ne pas désavantager financièrement les exploitations bio-sécurisées et non touchés ;
8. Les Pays/États Membres avec le soutien des CER, de l'UA-BIRA, de la FAO et de l'OMSA, sont invités à communiquer stratégiquement les risques et les mesures d'atténuation des risques dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence aux décideurs politiques afin d'influencer le développement ou l'examen d'une législation de soutien qui est basée sur des données probantes et le financement de sa mise en œuvre. Des ressources de communication sont disponibles ici (Trello);
9. Les Pays/États Membres, avec le soutien des CER, de l'UA-BIRA, de la FAO, de l'ILRI, de l'OMSA et (d'autres) chercheurs, sont invités à produire des données probantes pour informer et contextualiser les décisions prises sur le terrain en vue d'une préparation, d'une détection précoce, et d'une gestion efficace des foyers. Cela pourrait se faire en menant des évaluations épidémiologiques et socio-économiques participatives impliquant les opérateurs de la chaîne de valeur pour comprendre les dynamiques locales et les facteurs de risque contribuant à la propagation du virus de la PPA dans des zones géographiques spécifiques, par exemple la saisonnalité, les mouvements d'animaux, les pratiques d'alimentation, les besoins des communautés, etc. qui informent les modèles/cycles de propagation de la PPA;
10. Les Pays/États Membres, en consultation avec le Laboratoire de référence de l'OMSA pour la PPA en Afrique (ARC-OVRI en Afrique du Sud) en collaboration avec l'UA-PANVAC, sont invités à examiner de manière proactive leurs lacunes en matière de diagnostic du virus de la PPA et élaborent un plan de développement des capacités, y compris pour l'utilisation de kits de proximité dans la préparation aux situations d'urgence et l'appartenance au réseau;
11. Les Pays/États Membres sont invités à prendre note du soutien conditionnel fourni par le Laboratoire de référence pour la PPA en Afrique (ARC-OVRI) pour l'accès à un stock de réactifs de diagnostic qui peut être activé sur demande par les Membres.

Recommandations sur les modifications des termes de référence (TdR)

La réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique, qui devait se tenir avant cette réunion, a finalement été reporté et les recommandations de la troisième réunion du Groupe permanent d'experts de la PPA ont donc été maintenues.

Membres :

La réunion a convenu de plusieurs *recommandations* pour modifier les *termes de référence* (TdR), qui incluent la cooptation du Cabo Verde et du Mali en tant que Membres du GPE et le remplacement du LANAVET, Cameroun, qui n'a participé à aucune des quatre réunions à ce jour, par un autre laboratoire de service régional, potentiellement le Botswana, de préférence de la région de l'Afrique australe (toutes ces modifications requièrent la *validation* du CPR).

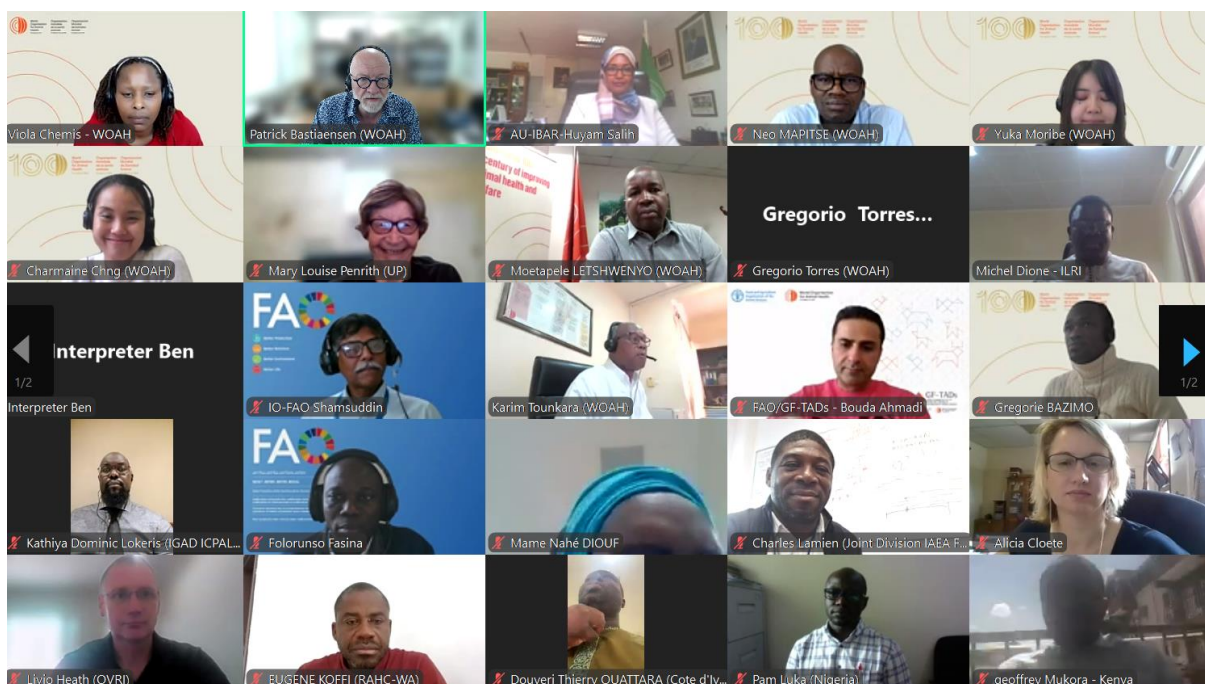
La prochaine réunion sera communiquée dès que le financement est disponible. Le programme et le lieu seront communiqués par l'équipe organisatrice (UA-BIRA, FAO, OMSA) en temps voulu. L'ordre du jour de la prochaine réunion portera sur **les vaccins et la vaccination**.

Session de clôture

En raison des contraintes de temps, Karim Tounkara, représentant régional de l'OMSA, a prononcé une brève allocution de clôture, dans laquelle il a remercié tous les participants, les interprètes et les collaborateurs pour leur contribution à la réussite de la réunion.

Le présent rapport a été ajouté à la page dédiée au GPE sur le site web du GF-TADs pour l'Afrique afin de faciliter le partage d'informations entre les Membres du GPE (cliquer sur le lien): [Peste porcine africaine - Groupe Permanent d'Experts \(GPE\)](#)

Annexe 1. Liste des participants



Capture d'écran de certains participants à la réunion virtuelle

Rang	Prénom(s)	NOM	Poste / Fonction	Service / Division / Direction	Institution	Ville	Pays
1	Bouda	AHMADI	Secrétaire	Secrétariat mondial du GF-TADs	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Rome	Italie
2	Owoningbin	AKAKPO-ISSOLA	Chef de Division de la Santé animale et Laboratoires	Direction de l'Elevage	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	Lomé	Togo
3	Patrick	BASTIAENSEN	Chargé de programme	Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est	Organisation mondiale de la santé animale	Nairobi	Kenya
4	Charles Sanne	BODJO	Directeur p.i.	UA-PANVAC	Commission de l'Union africaine	Bishoftu	Éthiopie
5	Hiver	BOUSSINI	Fonctionnaire principal chargé de la santé animale	UA-BIRA	Commission de l'Union africaine	Nairobi	Kenya
6	Domingo	CARO III	Communications pour le développement, communication des risques	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Bangkok	Thaïlande
7	Viola	CHEMIS	Coordonnatrice régionale des programmes	Service des activités régionales	Organisation mondiale de la santé animale	Nairobi	Kenya
8	Charmaine W.	CHNG	Adjointe au chef	Service des sciences	Organisation mondiale de la santé animale	Paris	France
9	Alicia	CLOETE	Vétérinaire d'État	Service de la santé animale	Ministère de l'agriculture, de la réforme agraire et du développement rural	Pretoria	Afrique du Sud
10	Emmanuel	COUACY-HYMANN	Chef de LIRED	Élevage	CNRA	Abidjan	Côte d'Ivoire
11	Michel Mainack	DIONE	Scientifique principal, Santé animale	Santé animale et humaine	ILRI	Dakar	Sénégal
12	Mame Nahe	DIOUF	Directrice	Laboratoire National de l'Elevage et des Recherches Vétérinaires (LNERV)	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)	Dakar	Sénégal
13	Xolani Roland	Dlamini	Directeur des Services Vétérinaires et de l'élevage	Services Vétérinaires et de l'élevage	Ministère de l'agriculture	Mbabane	Eswatini
14	Foluronso	FASINA	Expert en matière d'alerte précoce et Une Seule Santé	NSAH	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Rome	Italy
15	Jean-Marc	FEUSSOM KAMENI	Sous-Directeur de la Protection Sanitaire et de l'Epidémio-surveillance	Direction des Services Vétérinaires	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	Yaoundé	Cameroun
16	Vivienne	GONCALVES	Vétérinaire	Direção dos Serviços de Pecuária e Saúde Animal	Ministério de Agricultura e Ambiente	Praia	Cabo Verde
17	Garga	GONNE	Directeur	Direction des Services Vétérinaires	MINEPIA	Yaoundé	Cameroun
18	Livio	HEATH	Responsable de l'équipe de recherche	Maladies animales transfrontalières	ARC-Onderstepoort Veterinary Institute	Pretoria	Afrique du Sud
19	Ayuba Sini	IBRAHIM	Directeur adjoint	Département fédéral des Services Vétérinaires et de lutte antiparasitaire	Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural	Abuja	Nigéria
20	Bitrus	INUWA	Chercheur		Institut national de recherche vétérinaire, Vom	Jos	Nigéria
21	Leana	JANSE VAN RENSBURG	Vétérinaire d'État	Services Vétérinaires de Western Cape		George	Afrique du Sud
22	Vessaly	KALLO	Directeur	Direction des Services Vétérinaires	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.	Abidjan	Côte d'Ivoire

23	Dominic Lokeris	KATHIYA	Chargé du développement de l'élevage et des parcours	Centre pour le développement des zones pastorales et l'élevage (ICPALD)	Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	Nairobi	Kenya
24	Matthew	KENYANJUI	Consultant principal	Bureau de pays au Kenya	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Nairobi	Kenya
25	Eugene	KOFFI	Chargé de programme	Centre régional de la santé animale	CEDEAO – CRSA-AO	Bamako	Mali
26	Charles Euloge	LAMIEN	Responsable technique	Centre mixte FAO/AIEA	Agence int. de l'énergie atomique	Vienne	Autriche
27	Pam	LUKA	Chef des Services Vétérinaires	Centre de biotechnologie	Institut national de recherche vétérinaire, Vom	Jos	Nigéria
28	Paul Johnson	LUMU	Coordonnateur national de la PPA/Vétérinaire principal	Épidémiologie, surveillance des maladies et enquête	Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche	Kampala	Ouganda
29	Roger Mponda	MADIAMBA	Chef de Division de Santé animale	Direction des Services Vétérinaires	Ministère de Pêche et Elevage	Kinshasa	Congo (Rép. Dém.)
30	Néo	MAPITSE	Représentant sous-régional	Représentation de l'OMSA en Afrique de l'Est	Organisation mondiale de la santé animale	Nairobi	Kenya
31	Charles	MASEMBE	Professeur	COVAB	Université Makerere	Kampala	Ouganda
32	Sihle	MDLULI	Président de l'EISc LTC de la SADC	Département des Services Vétérinaires	Ministère de l'agriculture	Manzini	Eswatini
33	Yuka	MORIBE	Chargé de programme	WAHIAD	Organisation mondiale de la santé animale	Paris	France
34	Geoffrey Gitau	MUKORA		Direction des Services Vétérinaires	Département d'État de l'élevage	Nairobi	Kenya
35	Theophilus	ODOOM	Chef	Laboratoire vétérinaire d'Accra	Direction des Services Vétérinaires	Accra	Ghana
36	Karima	OUALI	Agent de santé animale	NSAH	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Rome	Italy
37	Douyeri Thierry	OUATTARA	Chef de Service de la Surveillance et de la Riposte	Direction des Services Vétérinaires	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.	Abidjan	Côte d'Ivoire
38	Bouzabo	PATCHILI	Coordinateur	Centre régional de la santé animale	CEEAC – CRSA-AC	N'Djamena	Tchad
39	Mary Louise	PENRITH	Professeur extraordinaire	Département des maladies tropicales vétérinaires, Faculté des sciences vét.	Université de Pretoria	Pretoria	Afrique du Sud
40	Analina	PEREIRA	Director(a)	Direção dos Serviços de Pecuaria e Saúde Animal	Ministério de Agricultura e Ambiente	Praia	Cabo Verde
41	Andriy	ROZSTALNYY	Agent de santé animale	NSAH	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Rome	Italy
42.	Huyam	SALIH	Directrice	UA-BIRA	Commission de l'Union africaine	Nairobi	Kenya
43	Mohammed	SHAMSUDDIN	Fonctionnaire rég. principal chargé de la prod. et de la santé animales	Bureau regional pour l'Afrique (RAP)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Accra	Ghana
44	Karim	TOUNKARA	Représentant regional	Représentation régionale pour l'Afrique	Organisation mondiale de la santé animale	Bamako	Mali
45	Basilio	VALDEHUESA	Chargé de communication	Représentation régionale pour l'Asie	Organisation mondiale de la santé animale	Tokyo	Japon
46	Le	VAN PHAN	Professeur associé	Collège de médecine vétérinaire	Université nationale d'agriculture du Vietnam (VNUA)	Hanoi	Vietnam

Annexe 2. Ressources : Laboratoires internationaux de référence (OMSA) pour la peste porcine africaine

Dr David Williams

AUSTRALIE

CSIRO Australian Centre for Disease Preparedness
5 Portarlington Road, Geelong, Victoria 3220

+61 52.27.50.00
d.williams@csiro.au

Dr Aruna Ambagala

CANADA

National Centre for Foreign Animal Disease,
Canadian Food Inspection Agency
1015 Arlington Street, Winnipeg,

Manitoba R3E 3M4

+1-204.789.20.89
aruna.ambagala@inspection.gc.ca
aruna.ambagala@canada.ca

Dr Zhiliang Wang

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

National Surveillance and Research Center for Exotic Animal Diseases
China Animal Health and Epidemiology Center,
369 Nanjing Road, Qingdao 266032

+86-532 85.63.91.66
zlwang111@163.com
wangzhiliang@cahec.cn

Dr Livio Heath

AFRIQUE DU SUD

Onderstepoort Veterinary Institute,
Agricultural Research Council,

Private Bag X05,

Onderstepoort 0110

+27-12 529.95.01
HeathL@arc.agric.za

Dr José Manuel Sánchez-Vizcaíno

ESPAGNE

Centro de Vigilancia Sanitaria Veterinaria (VISAVET) Facultad de Veterinaria

HCV Planta sótano

Universidad Complutense de Madrid (UCM)
Avda Puerta de Hierro s/n,

28040 Madrid

+34-91 394.40.82
jmvizcaino@ucm.es

Dr Linda Dixon

ROYAUME UNI

Ash Road, Pirbright Woking, Surrey,

GU24 0NF Pirbright

+44-14.83.23.24.41
linda.dixon@pirbright.ac.uk

Dr. Ping Wu

ETATS UNIS D'AMERIQUE

USDA, APHIS, VS, NVSL,
Foreign Animal Disease Diagnostic Laboratory,
Plum Island Animal Disease Center, P.O. Box
848, Greenport, NY 11944

+1-631.323.33.14
Ping.Wu@usda.gov

Annexe 3. Ressources : centres internationaux de référence (FAO) pour la peste porcine africaine

[désignation en attente]

Dr. Arshad Mather, a.i.

AFRIQUE DU SUD

Onderstepoort Veterinary Institute,
Agricultural Research Council,

Private Bag X05,
Onderstepoort 0110

+27-12 529.91.06

+27-12 529.95.01

MatherA@arc.agric.za

Annexe 4. Ressources : sélection de laboratoires nationaux de référence pour la peste porcine africaine (Membres du GPE)

Dre Myriam Muhammad

NIGERIA

National Veterinary Research Institute
(NVRI)

PMB 1 Vom
Plateau State

+234 90.58.77.77.64

+234 81.11.11.85.33

maryam.muhammad@nvri.gov.ng

maryam.muhammad42@gmail.com

pamluka08@gmail.com

Dre Mame Nahé Diouf [Membre sortant]

Dr Assane Gueye Fall [Membre entrant]

SENEGAL

Laboratoire National de l'Élevage et de
Recherches Vétérinaires (LNERV)
Institut Sénégalais de la Recherche
Agricole (ISRA)

Rte du Front de Terre
Dakar-Hann

+221 832.36.79

mnahe.diouf@gmail.com

assane.fall@isra.sn

agueyefall@yahoo.fr

Annexe 5. Ressources : dernières notifications immédiates soumises à WAHIS (depuis 2018, en ordre chronologique inverse) en date du 31 décembre 2024

18/04/2024 Côte d'Ivoire

18/08/2023 Côte d'Ivoire	11/05/2020 Afrique du Sud
02/08/2023 Afrique du Sud	12/02/2020 Sierra Leone
04/11/2022 Zambie	02/10/2019 Kenya
12/08/2022 Afrique du Sud	01/10/2019 Côte d'Ivoire
31/03/2022 Zambie	11/09/2019 Afrique du Sud
17/05/2021 Côte d'Ivoire	23/08/2019 Zimbabwe
25/02/2021 Afrique du Sud	18/04/2019 Afrique du Sud
03/02/2021 Tanzanie	09/04/2019 Afrique du Sud
21/01/2021 Afrique du Sud	14/02/2019 Zimbabwe
05/08/2020 Zambie	14/09/2018 Tchad
17/06/2020 Nigeria	30/05/2018 Afrique du Sud
12/05/2020 Namibie	

Cette réunion fut organisée sous l'égide de



GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LE CONTRÔLE PROGRESSIF DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation mondiale
de la santé animale